# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2024

### PROTÉGER LA POPULATION DES RISQUES LIÉS PFAS - (N° 2408)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º 55

présenté par Mme Ménard

#### **ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« Une liste de dérogations est définie par décret. »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet alinéa est d'assouplir l'application très stricte du II de l'article 1er.